



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (RÔLE TRIENNAL – 2013-2014-2015)**

#### **1ER EXERCICE FINANCIER**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que le rôle d'évaluation a été déposé à mon bureau le 26 septembre 2012 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de Saint-Colomban, situé au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1, durant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 7h30 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (MRC de la Rivière-du-Nord) une demande de révision à ce sujet. Cette demande doit être déposée avant le 1er mai suivant l'entrée en vigueur du rôle et être faite sur la formule prescrite par règlement, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée.

#### **Demande de révision**

Endroit : MRC de la Rivière-du-Nord  
161, rue de la Gare, bureau 200  
Saint-Jérôme (Québec)  
(450) 436-9321

Date limite : le 30 avril 2013

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN CE CINQUIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE**

Me Stéphanie Parent

Greffière

sparent@st-colomban.qc.ca